

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.
VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES Puits DU DÉSERT.
DÉCISION

Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Tartary à M Cristofoli
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 3 février 2021
Rendue exécutoire le : 5 février 2021
Publiée le : 5 février 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 3 février 2021

**PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.
VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT.
DÉCISION**

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération DG18_179 en date du 12 décembre 2018, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité renouveler son engagement auprès de l'association Les Puits du Désert dans le cadre de la coopération décentralisée.

La Ville s'est donc engagée dans le cadre d'un programme pluri-annuel à raison de 5 000€ par an sur trois ans (2019-2021).

Sur cette période, l'association Les Puits du Désert a souhaité s'engager sur le développement économique en accompagnant le développement de l'agriculture par les villageois du massif de l'Air, dans la région d'Agadez, tout en poursuivant la construction de puits dans huit villages, l'accompagnement à l'entretien des ouvrages et la formation sur l'hygiène et l'assainissement.

Dans la continuité de cet engagement, il vous est donc proposé de verser une subvention de 5 000€ pour l'année 2021.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000€ à l'association Les Puits du Désert.

Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 3 février 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_010
Date de la décision :	2021-02-03 00:00:00+01
Objet :	PARTENARIAT AUTOUR D'UN PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE. VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20210203-DG21_010-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210203-DG21_010-DE-1-1_0.xml	text/xml	993
Nom original :		
DG21_010.pdf	application/pdf	498365
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210203-DG21_010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	498365

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2021 à 10h50min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2021 à 10h50min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2021 à 10h50min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2021 à 10h52min09s	Reçu par le MI le 2021-02-05